

du Gouvernement n'a réuni que 49 voix et 75 se sont prononcées contre : il y a eu 13 abstentions. Le ministère a été renversé par ses propres partisans, formant le parti catholique, et il a été soutenu par les libéraux. Il n'y a que quelques mois que la révision électorale a eu lieu en Belgique. Le suffrage universel a été établi, mitigé par le vote plural. En d'autres termes chaque citoyen a un vote, mais un certain nombre en possède plusieurs ; tels sont les pères de famille, les diplômés etc. Celui qui a été chargé de former un nouveau ministère, est M. de Burlet qui était ministre de l'Intérieur dans le précédent cabinet. Tous les anciens ministres sont restés à leur poste à l'exception de M. Bernaert qui était premier ministre et ministre des Finances, et de M. Lejeune qui était ministre de la Justice. Ils ont été remplacés par M. de Smet de Naeger, comme ministre des Finances, et M. Bergerem, comme ministre de la Justice.

8° A Terreneuve le ministre Whiteway. Cette démission a été causée par le refus du gouverneur O'Brien d'accorder au premier ministre la dissolution des chambres. Aux dernières élections générales M. Whiteway a obtenu une grande majorité, mais il a négligé de contester les élections de ses adversaires. Ces derniers, au contraire, ont contesté toutes les élections des partisans de M. Whiteway et ils ont attendu à la dernière heure pour agir. Il était trop tard pour que ces derniers pussent en faire autant. Quelques unes de ces élections ont déjà été annulées, et les contestants espèrent faire annuler presque toutes les autres. Ce sont ces contestations multipliées qui ont forcé M. Whiteway à demander la dissolution qui lui a été refusée.

M. Goodbridge, chef de l'opposition, a réussi à former un nouveau ministère et les chambres ont été immédiatement prorogées. La crise ne pourra prendre fin que par une dissolution qu'il est impossible d'éviter. Le nouveau cabinet n'a pas assez de partisans pour former un *quorum* de la chambre, et les partisans de M. Whiteway se sont engagés à ne pas assister aux séances. Il faudra bien que le gouverneur se rende et accorde à M. Goodbridge ce qu'il a refusé à M. Whiteway.

\*.\*

\*.\* Nécrologie. — Sont décédés :

1° A bourg Saint Andéol, Diocèse de Viviers, département de l'Ardèche, France, la Mère Marie Saint Adrien, Supérieure Générale de l'Institut des Sœurs de la Présentation de Marie. Elle est morte le 16 mars, jour anniversaire de sa naissance. Elle était âgée de 70 ans et elle comptait 50 ans et quelques mois de profession religieuse. La Sœur Saint Adrien était la quatrième supérieure générale de son ordre et elle exerçait ses fonctions depuis le 24 mai 1878. Elle a succédé à la Mère Saint Maurice qui, avant d'être Supérieure Générale de l'Institut, fonda les établissements du Canada et en fut la première supérieure.

L'Institut de la Présentation de Marie a été fondé en 1797 à Thueyts (Ardèche). En 1819 la maison mère a été transportée à